

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Enquête publique unique relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Pays de Laval et de Loiron intégrant le Document d'Aménagement Commercial (DAC) arrêté le 6 septembre 2013.

Du 23 décembre 2013 au 27 janvier 2014 inclus

OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE UNIQUE

Par arrêté N° 1/2013 en date du 21/11/2013, le Président du Syndicat mixte du territoire des Pays de Laval et de Loiron a ordonné l'ouverture et l'organisation d'une enquête publique unique portant sur :

- Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Pays de Laval et de Loiron intégrant le Document d'Aménagement Commercial (DAC) a été arrêté le 6 septembre 2013.

Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) des Pays de Laval et de Loiron, projet de territoire à l'horizon 2030, est basé sur une armature urbaine structurante, illustrant la complémentarité ville/campagne. Celle-ci permettra un développement équilibré du territoire. Le projet de SCoT s'articule autour de trois axes :

- Axe 1 : Valoriser l'attractivité et le rayonnement de Laval
- Axe 2 : Organiser un territoire multipolaire garant de nouveaux équilibres et de complémentarités entre les espaces
- Axe 3 : Renforcer le cadre de vie et les qualités agro-naturelles du territoire

Le Document d'Aménagement Commercial (DAC) intègre le SCoT, il intervient sur le développement commercial par la délimitation de zones d'aménagement commercial dans lesquelles il fixe des orientations d'aménagement spécifiques.

L'enquête publique unique se déroulera du Lundi 23 décembre 2013 au Lundi 27 janvier 2014 inclus, soit une durée de 36 jours pleins et consécutifs.

DÉCISIONS POUVANT ÊTRE ADOPTÉES À L'ISSUE DE L'ENQUÊTE

A l'issue de l'enquête publique unique, le SCoT du territoire des Pays de Laval et de Loiron, éventuellement modifié pour tenir compte des avis qui ont été joints au dossier, des observations du public et du rapport du commissaire enquêteur, sera approuvé par le Syndicat mixte du territoire des Pays de Laval et de Loiron. Le DAC, intégré au Document d'Orientation et d'Objectifs du SCoT, sera rendu opposable.

COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Par décision N°E13000429/44 en date du 30 septembre 2013, le président du tribunal administratif de Nantes a désigné Monsieur Roger PERRIER en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Monsieur Gérard SENAUX, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

CONSTITUTION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

Dans le cadre de l'enquête publique unique, le dossier composé des pièces suivantes sera mis à l'enquête et déposé dans les lieux définis dans le tableau ci-après :

- les délibérations du Comité syndical du 6 septembre 2013 relative au bilan de la concertation et à l'arrêt de projet du SCoT,
- le bilan de la concertation,
- le dossier de SCoT arrêté comprend :
 - un rapport de présentation intégrant notamment un état initial de l'environnement et une évaluation environnementale et son résumé non technique,
 - un Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD),
 - un Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) intégrant le Document d'Aménagement Commercial (DAC),
- le recueil des avis des personnes publiques associées et consultées dont l'avis de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement,
- une note de présentation non technique du projet de SCoT intégrant le DAC arrêté avec une carte du périmètre du SCoT annexée,
- l'arrêté d'ouverture de l'enquête publique unique sur le projet de SCoT intégrant le DAC.

CONSULTATION DU DOSSIER D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Pendant la durée de l'enquête, le dossier d'enquête publique unique sera mis à disposition du public pour être consulté dans les lieux suivants aux heures d'ouverture du public, à savoir :

Lieux d'enquête	Ouverture au public
POUR LAVAL AGGLOMERATION	
Laval Agglomération Direction du développement durable 1, rue Prosper Brou 53000 LAVAL	Du 23 décembre 2013 au 5 janvier 2014 Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Laval Agglomération Hôtel communautaire – Bâtiment D Place du Général Ferrié CS 60809 53008 LAVAL Cedex	A partir du 6 janvier 2014 Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00
Mairie de Changé 6, place Christian d'Elva BP 20002 53811 CHANGE Cedex	Le lundi de 13h30 à 17h30 Du mardi au jeudi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30 Le vendredi de 8h30 à 17h30 Le samedi de 9h00 à 12h00
Mairie d'Argentré 10, place de l'Eglise 53210 ARGENTRE	Du lundi au vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h30 à 18h00 Le jeudi de 9h00 à 12h00
Mairie de L'Huisserie 2, rue du Maine 53970 L'HUISSERIE	Le lundi de 13h30 à 18h00 Du mardi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 18h00 Le samedi de 8h30 à 12h00
POUR LE PAYS DE LOIRON	
Communauté de Communes du Pays de Loiron Maison de Pays La Chapelle du Chêne 53320 LOIRON	Du lundi au jeudi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00 Le vendredi de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 17h00
Mairie de Saint-Pierre-la-Cour 22, rue des Provinces 53410 SAINT PIERRE LA COUR	Les lundi et jeudi de 15h00 à 18h00 Les mardi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 18h00 Le samedi de 9h00 à 12h00

Le public pourra formuler ses observations dans un registre prévu à cet effet.

Il pourra également les adresser au commissaire enquêteur :

- par courrier, à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur, à l'adresse suivante :
Jusqu'au 5 janvier 2014 : Syndicat Mixte du territoire des Pays de Laval et de Loiron, 11 allé du Vieux Saint Louis, CS 60809, 53008 LAVAL Cedex.

A partir du 6 janvier 2014 : Syndicat Mixte du territoire des Pays de Laval et de Loiron, Hôtel communautaire, Bâtiment D, Place du Général Ferrié, CS 60809, 53008 LAVAL Cedex.

- Par courrier électronique à l'attention de Monsieur le commissaire enquêteur à l'adresse suivante :
enquetepublicquescotlavalloiron@gmail.com

Le dossier pourra être :

- consulté sur le site internet du SCoT des Pays de Laval et de Loiron : www.scot-laval-loiron.fr
- communiqué à toute personne sur sa demande et à ses frais, après réception d'une demande écrite adressée à l'attention de M. Le Président du Syndicat mixte du territoire des Pays de Laval et de Loiron.

En dehors des lieux d'enquête désignés précédemment, les mairies des communes du périmètre du SCoT des Pays de Laval et de Loiron, désignées comme lieux d'information, mettront à disposition du public un document d'information sur le SCoT sous la forme d'une note de présentation non technique, et d'une carte du périmètre du SCoT.

Le public pourra consulter ce document d'information aux jours et heures d'ouverture au public des mairies.

Lieux d'information (mairie des communes)	
Laval Agglomération	Ahuillé, Argentré, Bonchamp, Châlons-du-Maine, Changé, La Chapelle-Anthemoise, Entrammes, Forcé, L'Huisserie, Laval, Louvermé, Louvigné, Montfours, Montigné-le-Brillant, Nuillé-sur-Vicoïn, Parné-sur-Roc, Saint-Berthevin, Saint-Germain-le-Fouilloux, Saint-Jean-sur-Mayenne, Soulgé-sur-Ouette.
Pays de Loiron	Beaulieu-sur-Oudon, Le Bourgneuf-la-Forêt, Bourgon, La Brûlatte, Le Genest-Saint-Isle, La Gravelle, Launay-Villiers, Loiron, Montjean, Olivet, Port-Brillet, Ruillé-le-Gravelais, Saint-Cyr-le-Gravelais, Saint-Ouën-des-Toits, Saint-Pierre-la-Cour.

ACCUEIL DU PUBLIC (PERMANENCES DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR)

Dans le cadre de l'enquête publique unique, le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public pour recevoir ses observations écrites ou orales portant sur le projet de SCoT intégrant le DAC dans le cadre des permanences qu'il assurera dans les lieux et aux jours et horaires suivants :

Lieux de permanences	Permanences
Laval Agglomération Direction du développement durable 1, rue Prosper Brou 53000 LAVAL	Lundi 23 décembre 2013 De 9h00 à 12h00
Mairie d'Argentré 10, place de l'Eglise 53210 ARGENTRE	Vendredi 3 janvier 2014 De 14h30 à 17h30
Communauté de Communes du Pays de Loiron Maison de Pays La Chapelle du Chêne 53320 LOIRON	Mercredi 8 janvier 2014 De 9h00 à 12h00
Mairie de Saint-Pierre-la-Cour 22, rue des Provinces 53410 SAINT PIERRE LA COUR	Mardi 14 janvier 2014 De 9h00 à 12h00
Mairie de Changé 6, place Christian d'Elva BP 20002 53811 CHANGE Cedex	Samedi 18 janvier 2014 De 9h00 à 12h00
Mairie de L'Huisserie 2, rue du Maine 53970 L'HUISSERIE	Vendredi 24 janvier 2014 De 14h00 à 17h00
Laval Agglomération Hôtel communautaire – Bâtiment D Place du Général Ferrié CS 60809 53008 LAVAL Cedex	Lundi 27 janvier 2014 De 15h00 à 18h00

CLOTURE DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE UNIQUE

A l'expiration du délai d'enquête, les registres d'enquête seront transmis sans délai au commissaire enquêteur pour être clos pas lui.

Dès réception des registres et des documents annexés, le commissaire enquêteur rencontrera, sous huitaine, le responsable du projet et lui communiquera, sous la forme d'un procès verbal de synthèse de consignation, les observations écrites et orales du public formulées dans le cadre de l'enquête publique unique.

Le responsable du projet disposera alors d'un délai de quinze jours pour produire ses observations éventuelles sur ce procès verbal de synthèse.

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront transmis au Président du Syndicat mixte du territoire des Pays de Laval et de Loiron dans le délai réglementaire de trente jours à compter de la date de clôture de l'enquête. Une copie de ces pièces sera adressée à Monsieur le Préfet, Monsieur le Président du Tribunal Administratif ainsi qu'aux représentants des lieux où s'est déroulée l'enquête afin que ces pièces puissent être tenues à la disposition du public pendant un an à compter de la clôture de l'enquête.

Ces pièces seront mises à disposition sur le site internet du SCoT des Pays de Laval et de Loiron.

INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Toute information relative au projet du Schéma de Cohérence Territoriale des Pays de Laval et de Loiron ou à la présente enquête publique unique peut être demandée auprès de Monsieur Arnaud CLEVEDE, chargé du SCoT des Pays de Laval et de Loiron, par courrier adressé à son attention au Syndicat mixte du territoire des Pays de Laval et de Loiron, 11, allée du Vieux Saint Louis, CS 60809, 53008 LAVAL Cedex (jusqu'au 5 janvier 2013), Hôtel communautaire, Bâtiment D, Place du Général Ferrié, CS 60809, 53008 LAVAL Cedex (à partir du 6 janvier 2014, par fax à son attention au 02 43 49 46 50 ou par courrier électronique à arnaud.clevede@agglo-laval.fr).